



Aide suite a l achat d un chien

Par **civane**, le **04/12/2012 à 22:55**

bonsoir suite a une annonce sur le bon coin: cause nurmombre vend chien male lof né...N°PUCE..parents primés pere excellent...faire offre.rnJ ai contacte le vendeur LE 01 MAI 2012 et il ai proposé 250 euros.rnil a accepte.rnrndurant la periode du 01 mai au 17 mai j ai echange de nombreux mails avec le vendeur.rnrnle 11 mai l eleveur m annonce que le chien a eu un accident il doit se faire opere d une exeresse femoral. Celui ci m explique qu elle meme etant ancienne assistanst veto elle avait pu assister à l operation, et que tout c est bien passé qu il n y aurai aucune suite. (confirmation, expo..tout est oK) Avant de decider d aller chez l eleveur j ai tel au veto celui ci me confirme qu il n y aura aucune suite que je peux venir le chercher je n aurai qu a allé lui faire retirer les fils le 23 mai chez mon veto.rnrnAYANT confirmation du veto que tout etait ok je decide de confirmer mon offre a l eleveur possedant un affixe . Celui ci me dit que je peux le prendre lors de mon passage.SOIT LE 17 MAI(mail me disant que je peux venir le voir et repartir avec)rnrnLE 23 mai, je vais chez mon veto et là tout commence est le pourquoi que je m adresse a vous :rnrnen effet mon veto, constate que le chien ne pose pas pate au sol , a de la fièvre. Il decide de faire une radio (145.8 euros),et decide de reoperer (563.9 euros) (certif de mon veto qui dit: avoir pratique une exeresse femora suit à une intervention précédente mal réalisé par un confrere..)a la lecture de la radio il constate un epanchement, une grosse inflammation car il y a un contact douloureux entre le cotyle et col du femur ce qui empeche la marche. et une enorme perte de masse musculaire sur ce membre il faudra faire des seances d electrostimulations ainsi que des seances de reeducations.rnL intervention est programme le 7 juin le 14 juin 1er seance d electrostimulation rnNous en avons fait 8 seances chez le kiné soit un total de 225 EUROS .rnrnTOUT c est elements l eleveur est au courant je lui ai tous annoncé au fur et à mesure car elle desirait avoir des nouvelles tous les soirs. (fact telephonique)rnrnnotre correspondance etant toujours faite par mail j ai tous non echanges.rnrnrnje lui ai dit que j allais lui demander une participation au soins par tel. rnrnET pour le bien de l animal je n allais pas le lui retourner car venant de lui faire subir une intervention il etait deja thraumatisé par l intervention et la

séparation de sa maitresse. le choc psychologique aurait encore fort pour lui. rn
imaginé :- il se fait opérer souffre de douleur
- séparation de l'éleveur - arrivé chez nous: adaptation dans sa nouvelle famille - retour chez l'éleveur : joie - retour chez le veto pour intervention: douleur
souffrance - retour chez l'éleveur: convalescence- retour dans sa nouvelle famille:
incompréhension ...Donc pour éviter tous ceci j'ai décidé avec les vétérinaires les siens (par tel) et le miens de faire réaliser l'intervention à saint malo.
de plus un animal est un être vivant que l'on ne peut pas comparer à une étagère avec un défaut
nos conversations par téléphone ainsi que les échanges de mail furent terminés dès que je lui ai demandé le remboursement des frais.
le 10 juillet, je lui ai envoyé un courrier avec l'historique de notre histoire accompagné des factures et des certificats médicaux.
LE 12 juillet, elle me répond sur un papier découpé: "Bonsoir, ...vous avez refusé le remboursement du chien, la prise en charge de l'opération à mes soins et par mon veto...D'autre part prouvez moi que vous ne l'avez pas abîmé entre temps sans le savoir...
LE 18 Septembre, je lui adresse un nouveau courrier en recommandé lui informant que je me suis informé sur le droit en lui donnant comme exemple l'article 1116 et 1604 et suivant du code civil. Et lui demandant de bien vouloir clôturer notre différent .
SANS répondre
entre temps je suis allée à la permanence de l'UFC que choisir.
LE 17 OCTOBRE, il lui en adresse un courrier lui demandant de bien vouloir clôturer en faisant un compromis à 500 euros .
ET lui informant qu'il était susceptible de la poursuivre pour dol et ou tromperie, sur la base des art 1116 du code civil et l'213-1 du code de la consommation.
ET aussi que depuis le 28 août le décret 2008-871 impose que dans une telle vente le certificat vétérinaire soit établi moins de 5 jours avant la transaction. Or le certificat date de plusieurs mois avant la remise de l'animal.
LE 26 NOVEMBRE, elle répond:" je vous confirme ma position, étant donné que Mme Vigreux n'a pas cessé d'harcéler à la limite des insultes, mon cabinet de vétérinaire! les praticiens, les secrétaires!(de ma part un appel téléphonique pour avoir confirmation si je pouvais aller le chercher et échange de mail pour demande rapport intervention pour mon vétérinaire.) "mais surtout qu'elle a refusé mes 2 propositions...elle refuse pretextant un problème psychologique pour les quitter! alors qu'il allait retrouver ses parents...1 chat,1 lapin nain,et 2 femelles montagne et sa maitresse. Sa venue du 17 mai ne devait être qu'une rencontre..j'ai cédé aux sentiments,au chantage, c'était un cadeau pour les enfants..Donc pour moi je reste sur ma position à savoir aucuns remboursements."
na savoir dans l'annonce il était noté : cause surnombre vende chiens..
En date du 3 décembre 2012 je viens de voir qu'elle vient de déposer une nouvelle annonce elle a des chiots à vendre.
VOILA MON SOUCI
PUIS JE DEPOSER UN DOSSIER AU TRIBUNAL DE PROXIMITÉ QU'EN PENSEZ VOUS?
MERCI DE VOTRE REPONSE
CDT